EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 27 septembre 2010

Président

: M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT Membres présents

: M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON -Mme DILLENSEGER - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE -M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M.OUAZANA

Membres excusés : M. MARTIN (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. DUPIRE (pouvoir M. MARCHAND) - Mme GARRET-RICHARD (pouvoir Mme AVENA) - Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - M. ALLAERT (pouvoir M. BEKHTAOÜI) - Mme BERNARD (pouvoir Mme TENENBAUM) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE)

Membres absents

OBJET DE LA DELIBERATION

Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon - Acquisition d'instruments de musique et de matériels pédagogiques - Programme 2011 - Demandes de subventions

Monsieur Berteloot, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon a une renommée qui dépasse les limites de la commune de Dijon. Aussi, est-il de plus en plus sollicité tant en ce qui concerne l'enseignement que la diffusion musicale.

Il convient de rappeler que 30 % des élèves de cet établissement sont domiciliés hors Dijon alors que la Ville supporte à elle seule 65 % environ des coûts de fonctionnement.

Par ailleurs, compte tenu de son rayonnement et de la qualité reconnue de ses enseignements, il y a lieu de veiller au renouvellement régulier des équipements et des matériels pédagogiques.

Dans ces conditions, il apparaît souhaitable de solliciter la participation de l'Etat ainsi que des collectivités dont sont issus une part importante des élèves du Conservatoire, sous forme de subventions, pour l'acquisition, en 2011, d'instruments de musique et de matériels pédagogiques.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 solliciter, auprès de l'État, de la Région Bourgogne et du Département de la Côte d'Or, les aides susceptibles d'être attribuées à la Ville, au taux maximum, pour l'acquisition d'instruments de musique et de matériels pédagogiques destinés aux élèves du Conservatoire ;
- 2 m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉLE WE / 2010

Pour Extrait Conforme Le Maire, Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

- 1 OCT. 2010

